Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 21 (1883)
Heft: 30

Artikel: La statue de la Justice
Autor: L.M.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-187772

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Vingt-unième année. N° 30 Samedi 28 Juillet 1883.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
SUISSE · un an . . . . 4 fr. 50
six mois. . . 2 fr. 50
ÉTRANGER : un an . . 7 fr. 20

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois.* — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :
La ligne ou son espace, 15 c.
—
Pour l'étranger, 20 cent.

Nous commençons aujourd'hui la publication d'un délicieux feuilleton : **Un amour manchot,** *par* M. A. de BEZENCENET, *sur lequel nous attirons l'attention de nos lecteurs.*

La statue de la Justice.

La construction du Palais de Justice avance ; son architecture un peu fantaisiste se dessine de plus en plus dans l'encadrement de verdure des vieux tilleuls de Montbenon· Cet édifice répond-il à ce qu'on attendait ? le trouve-t-on beau ou laid ?... Les opinions sont bien hésitantes, bien diverses.

Si j'en crois un architecte d'une de nos grandes villes de la Suisse allemande, avec lequel nous avons eu le plaisir de passer quelques instants, le palais n'aurait guère le caractère monumental, car cet homme, qu'on dit fort compétent, résumait ainsi son jugement : « C'est un choli villa ! »

Mais je laisse l'œuvre dans son ensemble pour arriver à un détail, à un ornement qui fait chaque jour l'objet des commentaires les plus bizarres ; un objet qui intrigue beaucoup de monde, et semble mécontenter, — pour ne pas dire davantage, — l'œil et le goût des personnes capables de l'apprécier : Je veux parler de la Statue de la Justice, qui couronne la façade nord. Ma parole, si j'y comprends quoi que ce soit. De loin, je vois un corps plié, aux ailes étendues, qui, — pardonnez à mon imagination, — m'apparaît comme une immense chauve-souris posée au bord du toit. A droite et à gauche, un peu plus bas, deux êtres symboliques d'affreuse mine, échappés sans doute de l'enfer, et qui, dressant leurs longues ailes, ont l'air de deux gros escargots se dirigeant irrespectueusement vers la Justice.

L'autre jour, un groupe de gamins, le nez en l'air, cherchaient vraiment à s'expliquer la signification de cette femme ailée, et, après bien des réflexions, l'un d'eux s'écria : « Pardine, c'est la reine Berthe !... »

On comprend parfaitement que l'attitude de cette femme, ainsi que le glaive qu'elle tient dans sa main droite, comme une quenouille, aient pu leur rappeler l'auguste fileuse.

On nous dit que cette statue représente la Justice, dont les balances, toujours en parfait équilibre, et le glaive baissé, mais prêt à frapper, nous rappellent que nous sommes tous égaux devant la justice de la loi. Admettons. Néanmoins, il y a dans la forme dont ces allégories nous sont données sur Montbenon, quelque chose d'étrange, qui choque le bon sens populaire et fera toujours de ce personnage mythologique un être prêtant aux allusions les plus légères, chez le grand nombre, pour lequel elle devrait au contraire être un symbole noble et respecté.

En arrivant vers le palais par la route, la statue se présente de profil... Regardez bien, et dites-moi à quoi vous fait songer son attitude.

Et pourquoi ces ailes déployées, puisqu'elle est assise ? Pourquoi voler inutilement ?... Que diriez-vous d'un homme qui se fatiguerait à courir à côté de son cheval sans jamais l'enfourcher ?...

Du reste, qu'est-ce que cette Justice, toujours prête à s'envoler maintenant que nous lui avons fait une habitation princière, au milieu des larmes versées sur le sacrifice de notre vieux Montbenon ?

Au temps où cette déesse, appelée Thémis, avait sa demeure sur les hauteurs du mont Parnasse, des ailes auraient pu se justifier dans le but de faciliter sa descente parmi les mortels où elle faisait respecter les lois, car le voyage était long et les chemins de fer à crémaillière, à l'instar de celui du Rhigi, n'étaient pas encore inventés.

Mais, pour notre Justice de Montbenon, qui doit rester en place, qui est là tranquillement assise, contemplant la Caisse hypothécaire, autre palais non moins somptueux, pourquoi des ailes, s'il vous plait ?...

Dieu me garde de jamais pousser personne au sacrilège, mais avouons que si quelque bon génie lui sciait, un soir, bien proprement, les deux ailes, ce serait très naturel ; il contribuerait ainsi à faire demeurer la Justice au milieu de nous. On ne procède pas autrement avec certains volatiles qui ont la vélléité de s'éloigner du toit domestique.

Disons en terminant que, chez les Grecs, la Justice se montrait sous des traits moins sombres, des attributs moins menaçants. Thémis était une aimable déesse, présidant aux traités, aux serments, aux conventions des humains. Leurs marbres l'offraient debout, appuyée sur un rocher, le trépied du dieu de la lumière à ses côtés, et la bonté, l'indulgence, la douceur sur le front.

Si, aujourd'hui, on tient à la parer des attributs dont nous venons de parler, qu'on lui donne au moins une attitude naturelle et digne de l'idée qu'elle personnifie.

L. M.